

Les agents de notre Ministère et des autres Ministères qui reflètent l'activité du Canada à l'étranger doivent donc, de toute évidence, bien connaître les deux langues officielles de notre pays. Nous devons par conséquent répondre aussi efficacement que possible à cette exigence. Votre présence ici aujourd'hui, de même que celle des représentants d'autres Ministères qui partagent avec nous l'importante tâche de représenter les intérêts du Canada à l'étranger, est une preuve tangible de l'importance que nous attachons à ce devoir.

Au cours des dernières années, nous avons cherché à faire passer dans la pratique les principes du bilinguisme. Les agents stagiaires que nous avons recrutés possèdent, comme vous le savez, une aptitude remarquable à travailler dans les deux langues officielles. En outre, nous avons eu la chance, depuis quelque temps, de pouvoir accroître le nombre de nos nouveaux agents dont la langue maternelle est le français. Près d'un tiers des agents recrutés au cours des trois dernières années sont de langue française. Ces groupes totalisent 140 agents; c'est donc dire que, dans l'ensemble, l'équilibre linguistique du service s'est amélioré. Ce progrès est d'une importance capitale car le bilinguisme ne peut s'épanouir que si les deux groupes sont bien représentés.

'''
Pour que cette politique prenne de l'ampleur, il faut garder à l'esprit que les diplomates de langue française, à l'instar de leurs confrères de langue anglaise, doivent occuper divers postes dans toutes nos missions et dans toutes nos